

Les salaires se sont bien tenus pendant la crise  
mais ils subissent l'accélération de l'inflation  
Leïla de Comarmond, *Les Echos*, 4 Mai 2011

*La crise n'a pas violemment pesé sur les salaires, selon l'Insee. Le salaire mensuel par tête a augmenté de 1,2 % en euros constants les deux dernières années. En 2009, la hausse s'explique par celle du salaire de base. En 2010, elle est venue des heures supplémentaires et des primes.*

Le retournement de tendance sur le chômage n'est pas encore confirmé, mais cela n'a pas empêché les tensions salariales de se multiplier depuis le début de l'année. [Les travaux que publie l'Insee](#) aujourd'hui livrent un élément statistique paradoxal au regard de cette dégradation du climat social. Selon l'institut de conjoncture, les salaires se sont en effet assez bien tenus pendant la crise. « Dans un premier temps, au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, les employeurs ont plutôt utilisé les outils de flexibilité dont ils disposaient (chômage partiel, réduction des heures supplémentaires, primes). Ensuite, à travers la négociation salariale, ils ont joué sur le salaire de base », note l'Insee, dans l'édition 2011 de sa publication annuelle sur l'emploi et les salaires.



### Remontée de l'inflation

La progression du salaire mensuel de base d'un salarié à temps complet (SMB), qui résume l'évolution du taux horaire moyen, a ralenti continûment sur les deux dernières années, note l'institut : de 3,2 % au quatrième trimestre 2008 en glissement annuel et euros courants à 1,7 % au dernier trimestre de 2010. En termes de pouvoir d'achat, la perte de vitesse a été plus nette puisque l'inflation, qui avait fortement baissé à la fin 2008 et en 2009, s'est réorientée à la hausse ensuite tandis que les augmentations du SMIC ont été plus faibles que par le passé.

Au total, après prise en compte de l'inflation, l'évolution du salaire mensuel de base a ralenti jusqu'à devenir négative, passant de + 2,2 % en glissement annuel et en euros constants au 4<sup>e</sup> trimestre 2008 à - 0,1 % deux ans après. Mais l'intégration des autres éléments de la rémunération que le taux horaire (primes et heures supplémentaires) modifie nettement la photographie. L'évolution du salaire moyen par tête a ainsi été bien différente de celle du SMB. Sur 2010, comme sur 2009, le SMPT a augmenté en euros constants de 1,2 %. Le retour des heures supplémentaires à leur niveau d'avant la crise en fin d'année y a en particulier contribué.

### Le retour des gros bonus

La bonne tenue des salaires en 2010 doit cependant être regardée avec prudence. D'une part, elle pourrait recouvrir des situations contrastées selon les secteurs. Le retour des gros [bonus](#) dans le secteur bancaire a ainsi certainement pesé. D'autre part, l'évolution du SMPT sur 2009 et 2010 a été particulièrement heurtée, note l'Insee. C'est le signe que les employeurs ont particulièrement utilisé à la baisse comme à la hausse les outils de flexibilité salariale. Par ailleurs, l'Acos (qui chapeaute les Urssaf) a livré récemment un constat beaucoup moins rose : selon ses calculs, le salaire moyen par tête a augmenté de 0,3 % au dernier trimestre de 2010, portant la hausse sur l'année à seulement 1,8 % soit à peine plus que l'inflation, à 1,7 %. Une inflation qui n'a cessé d'accélérer depuis.

En tout cas, la France a été parmi les pays européens les plus raisonnables en matière salariale. Travaillant sur des données d'Eurostat, l'Insee a comparé l'indice de salaire horaire harmonisé au niveau européen, qui « s'apparente au salaire moyen d'un équivalent-temps plein ». Elle a mis en évidence une hausse salariale continue mais relativement modérée en France, y compris par rapport à l'Allemagne (voir graphique). Il est vrai que, de l'autre côté du Rhin, entre 2003 et 2007, les salaires n'avaient que très faiblement crû.